

Le gouvernement du Québec accorde une subvention de plus de 13 M\$ à Conservation de la nature Canada pour la création d'aires protégées

NOUVELLES FOURNIES PAR

Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques →

Sept 18, 2020, 09:30 ET

PARTAGER CET ARTICLE



LAVAL, QC, le 18 sept. 2020 /CNW Telbec/ - Le gouvernement du Québec accorde à Conservation de la nature Canada (CNC) une subvention de 13 125 000 \$ jusqu'en 2022 pour la réalisation du Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN). Cette subvention contribuera à la bonification du réseau d'aires protégées québécoises sur des terres privées, particulièrement dans le sud du Québec, où la biodiversité est la plus riche et où les pressions exercées sur les écosystèmes sont les plus importantes.

C'est ce qu'a annoncé ce vendredi le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, en conférence de presse.

Le PPMN comprend les trois volets suivants :

- Un volet de protection, qui vise à soutenir financièrement des projets d'acquisition et de protection de milieux naturels dans le but d'en faire des aires protégées; ces milieux pourront être acquis de plein droit ou encore par la constitution de servitudes réelles et perpétuelles de conservation. [La majeure partie de la subvention gouvernementale servira à financer ce volet](#);
- Un volet axé sur les connaissances, qui permet de soutenir financièrement des projets d'acquisition de connaissances scientifiques et de sensibilisation touchant des milieux naturels d'intérêt en vue de leur acquisition éventuelle aux fins de création d'aires protégées;
- Un volet d'aide à la reconnaissance de réserves naturelles en milieu privé, qui vise à soutenir financièrement les propriétaires de milieux naturels en terre privée qui désirent faire reconnaître leur propriété comme réserve naturelle en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

La subvention accordée à CNC aura un effet de levier important, puisqu'elle est assortie d'une obligation d'appariement. En effet, la contribution gouvernementale investie devra être appariée à une somme au moins équivalente de la part de CNC et de ses partenaires, en provenance de fonds fédéraux ou privés. Cela permettra de bonifier au moins du double le budget disponible pour la réalisation du PPMN.

Une portion substantielle de l'aide financière octroyée à CNC sera redistribuée à des organismes de conservation tiers. C'est là une autre modalité de l'octroi de la subvention. En effet, les organismes de conservation sont des partenaires de longue date du gouvernement du Québec et de CNC dans la mise en œuvre de projets en terre privée.

Citations :

« Notre gouvernement s'est engagé à protéger la riche biodiversité du territoire québécois, notamment en élargissant notre important réseau d'aires protégées. L'annonce d'aujourd'hui s'inscrit dans les efforts significatifs faits en ce sens par notre gouvernement, dont le dépôt du projet de loi 46 visant à simplifier le processus de création d'aires protégées et la protection récente d'importantes zones marines dans le Saint-Laurent. Grâce à Conservation de la nature Canada et à tous ses partenaires, le Québec disposera d'un outil efficace et puissant pour aller encore plus loin, notamment en terres privées. »

Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministre responsable de la région de Laval

« CNC est honorée de la confiance que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lui accorde en contribuant au PPMN, qui vise à développer et à consolider le réseau québécois d'aires protégées en terres privées. Nous travaillons, depuis de nombreuses années, avec d'autres organismes de conservation du Québec pour préserver des milieux naturels d'intérêt. Le PPMN nous donne les moyens de collaborer davantage avec nos partenaires, et ce, en réalisant des projets de conservation concrets impliquant les propriétaires terriens, fiduciaires de ce patrimoine naturel. Protéger la nature, c'est aussi protéger notre eau, notre air et nos milieux de vie. »

Jean Laporte, vice-président de Conservation de la nature Canada au Québec

« Depuis plus de trois ans, la Fondation de la faune du Québec, Corridor appalachien et Nature-Action Québec se sont alliés dans un partenariat avec Conservation de la nature Canada et le gouvernement du Québec pour le financement de projets de conservation en terres privées. Le PPMN est la nouvelle mouture de ce partenariat renouvelé, qui a fait ses preuves. Les fonds alloués à la Fondation permettent aux plus petits organismes de conservation de bénéficier de l'entente PPMN, une priorité pour les quatre partenaires. En travaillant tous ensemble, nous gagnons en efficacité et nous renforçons nos expertises. Cela nous permet d'avoir un plus grand impact dans la préservation de notre précieux patrimoine naturel, et aux organismes de conservation de contribuer à la relance verte du Québec. Nos remerciements les plus sentis à Conservation de la nature Canada pour cette collaboration fructueuse et au gouvernement du Québec pour ses investissements essentiels. »

Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien, Jean-Claude D'Amours, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec, et Pascal Bigras, directeur général de Nature-Action Québec

Faits saillants :

- CNC a pour mission d'inspirer la population canadienne et de l'encourager à œuvrer avec elle à la création d'un patrimoine naturel pour les générations futures, et ce, par la conservation de sites naturels d'importance et la protection de la biodiversité dans toutes les régions du Canada. Depuis sa création en 1962, elle a protégé 480 km² de territoires au Québec et l'habitat de plus de 200 espèces fauniques et floristiques en situation précaire.
- Cette subvention fait suite à celle de 15 M\$ qui avait été octroyée à CNC pour le projet Ensemble pour la nature (PEPN), qui s'est terminé le 31 mars 2020 et qui a permis la protection de 7 230 hectares de milieux naturels. Plus de 80 % des projets d'acquisition réalisés grâce au PEPN ont contribué à la protection d'habitats d'espèces en situation précaire et 54 % des projets visaient des milieux humides, ce qui atteste la valeur de conservation indéniable des territoires ainsi protégés.
- Dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, une aire protégée est définie comme « [u]n territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».
- Aucune activité réalisée sur le territoire ou sur une portion du territoire d'une aire protégée ne doit compromettre l'atteinte des objectifs de conservation qui ont été définis pour cette aire protégée. En cas de conflit entre ces objectifs de conservation et d'autres objectifs de gestion du territoire, la priorité doit toujours être donnée aux objectifs de conservation de la nature.

Lien connexe :

Projet de partenariat pour les milieux naturels : www.natureconservancy.ca/fr/nous-trouver/quebec/reportages/projet-partenariat-milieux-naturels.html

Sources :

Geneviève Richard
Attachée de presse
Cabinet du ministre
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Tél. : 418 952 6352

Information :

Relations avec les médias
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Tél. : 418 521-3991

Elizabeth Sbaglia
Directrice des communications
Conservation de la nature Canada -
région du Québec
Tél. : 514 876-1606, poste 6240
elizabeth.sbaglia@conservationdelanature.ca

https://twitter.com/MELCC_Qc

<https://www.facebook.com/MELCCQuebec/>

SOURCE Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Liens connexes

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/>

Profil de l'entreprise

Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Autres communiqués de la compagnie

[/R E P R I S E -- Invitation aux médias - Annonce concernant la...](#)

[Invitation aux médias - Annonce concernant la conservation et la...](#)

[Les consultations particulières s'amorcent au sujet du projet de...](#)

Communiquer avec Cision

877-269-7890
de 8h00 à 22h00
Communiquez avec nous ↗



Produits

Cision Communications Cloud®
Surveillance média
Diffusion
Services Multimédia
Médias et analytique
Relations avec les investisseurs

À propos

À propos de Cision Canada
À propos de Cision
Devenez partenaire de Cision
Carrières

Services

Toutes les nouvelles
Comms Cloud Nouvelle Génération
Cision Communications Cloud®
Portail des membres
mon CNW